

FR

Notice d'utilisation

ELOPS 920E



B'TWIN

Chères clientes, chers clients.

Merci d'avoir acheté un vélo à assistance électrique B'TWIN. Il vous permettra de prendre goût au déplacement en 2 roues pour vos loisirs, sera le meilleur atout pratique et économique pour vos déplacements citadins, et enfin, vous permettra de consommer des calories pour conserver la forme.

Nous vous invitons néanmoins à lire le manuel d'instructions pour profiter pleinement de votre vélo à assistance électrique B'TWIN.

N'oubliez jamais qu'un vélo à assistance électrique n'est pas un cyclomoteur, il nécessitera de votre part une participation pour aller plus loin, plus vite et plus longtemps.

Nous vous encourageons à prendre en mains votre vélo à assistance électrique dans un espace dégagé, ceci afin de bien sentir le déclenchement de votre moteur, et ainsi assurer un contrôle optimal de votre vélo.

Engagez le mode sportif pour vos premiers kilomètres que si vous êtes sûr de votre capacité à contrôler votre vélo.

Voici 10 commandements pour profiter pleinement de votre vélo à assistance électrique B'TWIN.

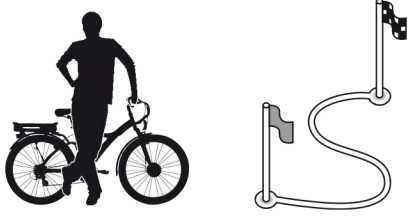
Un vélo à assistance électrique est plus lourd qu'un vélo classique, sans assistance le pédalage peut être plus difficile.

Vous devez toujours vous assurer d'être en capacité d'effectuer votre trajet sans assistance en cas de panne.

Attention, cette notice ne concerne que les spécificités électriques de votre vélo. Vous devez vous référer au guide d'utilisation B'TWIN communs à tous nos vélos qui accompagnent le présent document et qui sont également présents sur notre site www.btwin.com ou sur demande dans nos magasins DECATHLON .

Les 10 bonnes pratiques pour profiter pleinement de votre VAE

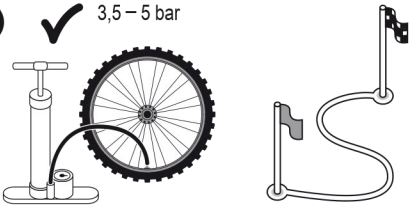
1



Il faut pédaler pour aller plus loin

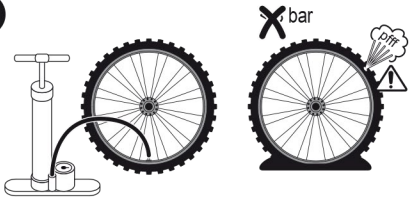
2

✓ 3,5 – 5 bar



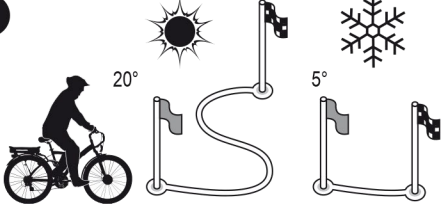
L'autonomie et le rendement seront meilleurs avec des pneus gonflés entre 3,5 et 5bar

3



Le risque de crevaison est fort si la roue n'est pas assez gonflée

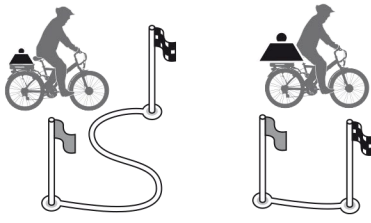
4



20° 5°

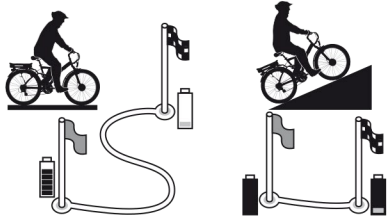
l'autonomie sera réduite par temps froid

5



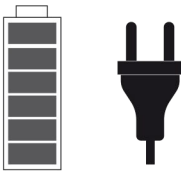
L'autonomie sera réduite si le vélo est surchargé

6



L'autonomie sera réduite en montée

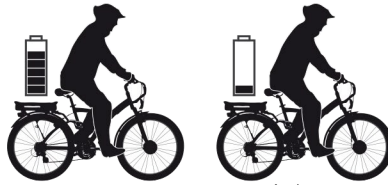
7



< 3 mois

La batterie doit être rechargée complètement au moins tous les 3 mois

8



> mode 1 < mode 1

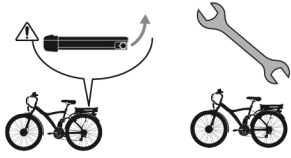
Il est conseillé de réduire le mode d'assistance quand le niveau de la batterie est bas

9



l'indication du niveau de batterie est plus précise à l'arrêt

10



La batterie doit être retirée avant chaque intervention de maintenance

SOMMAIRE

DESCRIPTION PRODUIT	5
Caractéristiques techniques du V.A.E	5
ÉCRAN ET ÉLÉMENTS DE COMMANDE.....	6
Descriptif écran et fonction.....	6
BATTERIE ET CHARGEUR	7
Précaution d'usage	8
Mise en place et retrait de la batterie	10
Recharge de la Batterie	11
Entretien et durée de vie (conditions de garantie).....	11
Auto diagnostic batterie	12
Mise en veille prolongée de la batterie	13
Précautions d'usage complémentaires	13
Maintenance	14
Garantie	16

DESCRIPTION PRODUIT

Caractéristiques techniques du V.A.E



- A Eclairage LED arrière
- B Batterie
- C Faisceau écran
- D Ecran
- E Aide au passage des vitesses
- F Eclairage LED avant
- G Faisceau moteur
- H Moteur
- I Capteur de vitesse + Aimant

Fonctionnement général de l'assistance

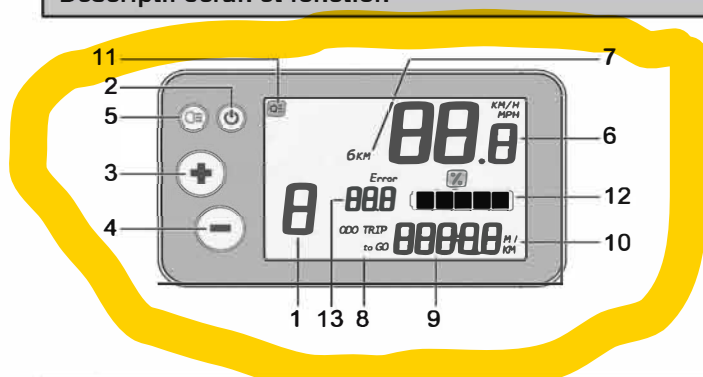
Le vélo à assistance électrique peut être utilisé avec ou sans assistance en actionnant le bouton ON / OFF ou en basculant en mode 0. En usage, toujours verrouiller avec la clé la batterie.

L'assistance fonctionnera uniquement si vous pédalez. L'assistance se coupe dès que la vitesse est supérieure à 25km/h. Celle-ci reprendra automatiquement en dessous de 23km/h.



Afin de préserver l'autonomie de la batterie, le vélo est doté d'un limiteur de «puissance» qui limite l'assistance lorsque le moteur est fortement sollicité. En cas d'utilisation intensive et lors de conditions climatiques exceptionnelles, l'assistance peut se couper pour préserver l'intégralité du système.

ÉCRAN ET ÉLÉMENTS DE COMMANDE

Descriptif écran et fonction



1		Mode d'assistance (0-1-2-3) : »0» pas d'assistance. »1» est le mode d'assistance par défaut. Chaque mode correspond aux vitesses d'assistance maximales définies ci-dessous :			
Mode		0	1	2	3
Vitesse d'assistance maximale**		Pas d'assistance	+50% d'assistance	+120% d'assistance	+190 d'assistance
Autonomie moyenne***		/	50 - 90km		
2		Bouton ON/OFF : Allumer et éteindre le vélo à assistance électrique par un appui long.			
3		Bouton «+» : Passer au mode d'assistance supérieur par un appui court Passer en mode «piéton» par un appui long.			
4		Bouton «-» : Passer au mode d'assistance inférieur			
5		Bouton Eclairage Allumer et éteindre les éclairages du vélo par un appui court Rentrer dans les paramètres par un appui long			
6		Indicateur de vitesse**			
7	6KM	Mode «Piéton»: Permet de déplacer le vélo en mode piéton, jusqu'à 6km/h maximum, sans pédaler. Attention ce mode ne doit pas être utilisé en étant sur le vélo			
8	ODO TRIP	ODO : Compteur globale de distance. Il ne peut être remis à zéro. TRIP : Compteur partiel de distance. Il peut être remis à zéro par un appui de 10 secondes sur le bouton «-». TRIPtoGO : Distance restante pouvant être parcourue avec le mode d'assistance actif. Ces informations défilent automatiquement sur l'écran de commandes.			
9		Indicateur de distances			
10	M/KM	Unités : kilomètre ou miles			
11		Indicateur d'éclairage : Apparaît à l'écran quand l'éclairage est allumé			
12		Cinq niveaux de batterie. Lorsque le niveau de batterie est faible, l'indicateur se met à clignoter.			

13		Informations complémentaires batterie et système :  Indique en pourcentage le niveau de charge de la batterie «Error» : Erreur du système, voir page 17
		<p>Paramètres :</p> <p>Appui long sur le bouton «Eclairages» pour rentrer ou sortir des paramètres. Appui court sur le bouton «+» ou «-» pour sélectionner le réglage souhaité.</p> <p>Le seul paramètre accessible est le choix des unités (Km/h ou Mph).</p>

* Vérifier l'indication de charge de votre batterie à l'arrêt, en cas de forte sollicitation de l'assistance, des écarts peuvent être constatés.



** La précision d'affichage de la vitesse est de +/-2%.

*** Dans les conditions de tests protocolés, pour un utilisateur de 75kg, une pression des pneus de 4bar et sous respect des 10 bonnes pratiques

BATTERIE ET CHARGEUR

Toutes les batteries de nos vélos électriques utilisent la technologie cellules Lithium-Ion et n'ont pas d'effet mémoire (la batterie peut être rechargée à tout moment, inutile d'attendre que celle-ci soit totalement déchargée).




Effectuer une charge complète de la batterie avant première utilisation.










Batterie	Chargeur
<p style="text-align: center;">Batterie 36 V / 11,6 Ah*</p> 	<p>Entrée : 100-240V Sortie : 42V</p> 





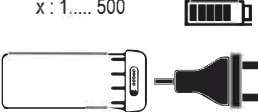
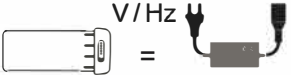
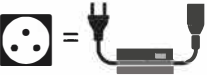




 * A l'achat votre batterie 36 V est inactive. Brancher votre chargeur pour l'activer.

Votre batterie est garantie 2 ans ou 500 cycles de charges et décharges (1 cycle = 1 charge de 0% à 100% et 1 décharge de 0% à 100%) sous réserve du respect des bonnes conditions d'usage et de stockage.

Précaution d'usage

 +50°	Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.		
	< +10°C	+10°C / +50°C	> +50°C
 +10°C +25°C	Conditions de stockage : Il est impératif de la stocker chargée dans un endroit frais (entre +10°C et +25°C), sec et à l'abri du soleil.		
	< +10°C	+10°C / +25°C	+25°C
 +10°C +40°C	Chargez votre batterie dans un environnement sec et à une température située entre +10°C et 40°C.		
	< +10°C	+10°C / +40°C	+40°C

	<p>Attention : Dans certaines conditions le contrôleur, le chargeur et le disque de frein mécanique peuvent atteindre des températures élevées.</p>
	Ne pas démonter.
 	Ne pas jeter la batterie dans des conteneurs non-appropriés. Rapporter la batterie usagée dans votre magasin Décathlon pour son recyclage.
	Risque d'incendie.
	Risque d'électrocution.
 	A manipuler avec précaution. Produit sensible aux chocs.
	Ne jamais court-circuiter la batterie en faisant contact entre les bornes positives et négatives.

	<p>Ne jamais laisser les enfants jouer ou manipuler la batterie.</p>
	<p>Ne pas immerger.</p>
	<p>Ne pas laver avec un nettoyeur «haute pression».</p>
	<p>Résiste à la pluie.</p>
<p>x : 1..... 500</p> 	<p>Votre batterie peut être chargée et déchargée complètement 500 fois. Au delà, la capacité et l'autonomie de la batterie sera réduite.</p>
	<p>Toujours s'assurer de la compatibilité chargeur / batterie.</p>
<p>+100 V / +240 V</p> 	<p>Toujours vous assurer de la compatibilité du chargeur avec le réseau électrique local : Tension : 100 V, maximum 240 V.</p>
<p>+50 Hz / +60 Hz</p> 	<p>Fréquence : minimum 50, maximum 60 Hz.</p>
	<p>Chargement de la batterie à l'intérieur uniquement.</p>
	<p>Transport en avion interdit.</p>
	<p>Tout non respect des précautions d'usage entraînera une annulation de la garantie constructeur.</p>

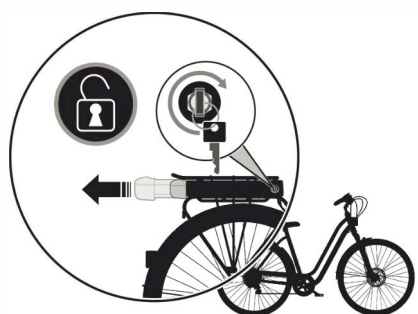
Mise en place et retrait de la batterie

Insertion :



Avant d'insérer votre batterie dans son emplacement, déverrouiller avec la clé, vérifier qu'aucun objet ou corps étranger ne se trouve dans le fourreau.

Retrait :



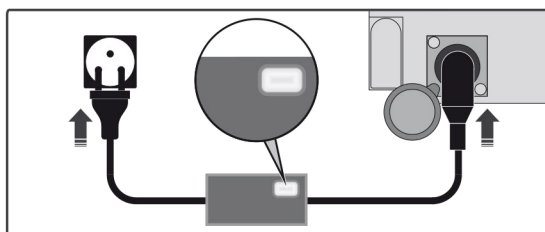
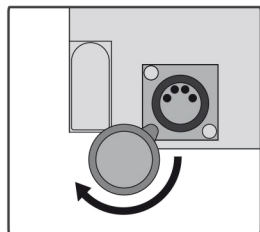
Avant de retirer votre batterie de son emplacement, déverrouiller avec la clé. Puis, retirer votre batterie en tirant dessus.

Notes importantes :

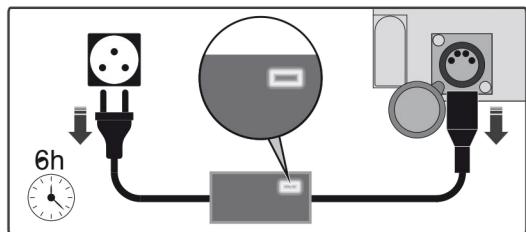


Ne pas tenter d'insérer ou de retirer votre batterie lorsque le verrou est verrouillé (position verticale), Vous risqueriez de casser la sécurité de votre batterie.

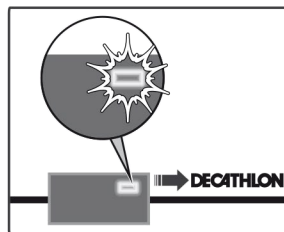
Recharge de la Batterie



Début de charge LED rouge.



Fin de charge LED verte.

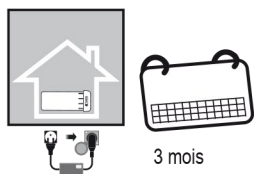


LED clignotante rouge, problème durant la charge, contacter le SAV.

Entretien et durée de vie (conditions de garantie)



Ne pas stocker la batterie déchargée afin d'éviter toute décharge profonde pouvant entraîner son dysfonctionnement.

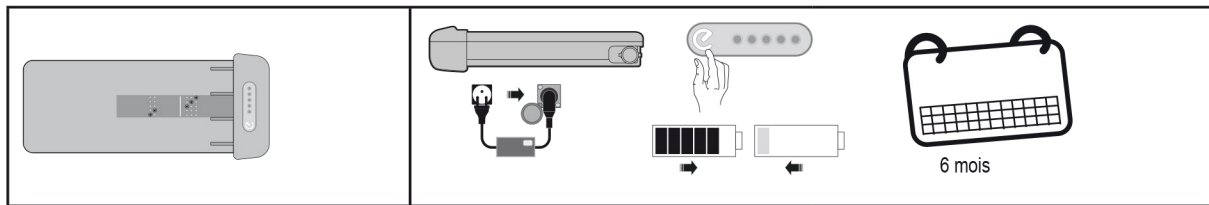


En cas de stockage prolongé, recharger la batterie tous les 3 mois.



En cas de stockage prolongé, mettre la batterie en veille prolongée (voir détails p14)

Auto diagnostic batterie



	11% - 20%	
	21% - 40%	
	41% - 60%	
	61% - 80%	
	81% - 100%	

		<p>recharger votre batterie en urgence</p>
	<10%	
	protection sous tension	

	protection en température	 Retourner votre batterie à votre SAV
	protection court circuit	
	autre protection	

LED éteinte

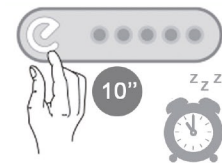
LED fixe

LED clignotante

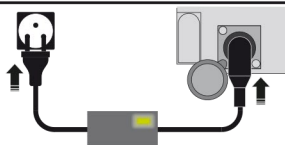
Mise en veille prolongée de la batterie



La batterie peut être basculée en veille en cas de stockage prolongé (maximum 1an).



Appuyer 10 secondes sur le bouton de la batterie jusqu'à extinction des LEDs de la batterie. La batterie est maintenant en veille prolongée.

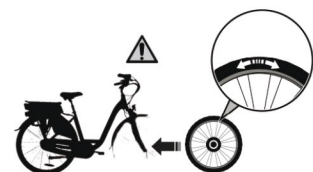


Charger la batterie à son chargeur et à une prise secteur pour la réveiller.

Précautions d'usage complémentaires



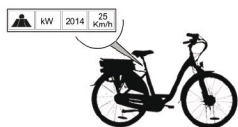
Toujours réaliser vos opérations de maintenance avec un éclairage adéquat.



Attention en cas de démontage roue vous devez vous assurer que le sens de rotation de votre roue est le bon.



Avant chaque utilisation vous devez vous assurer du bon fonctionnement de vos freins et de votre système électrique.





Le poids, la puissance, l'année de fabrication et la vitesse maximum sont indiqués sur le cadre de votre vélo. Le poids de votre vélo à assistance électrique dépasse 15Kg, nous vous recommandons de le transporter à 2 personnes.




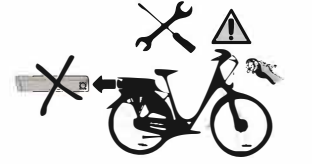

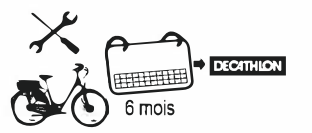


Toujours rouler avec un casque.

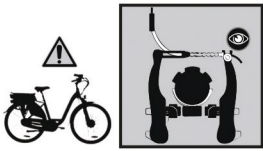


Ces vélos électriques ont été conçus pour des personnes de 14 ans et plus.

	<p>Attention en cas de pluie, de gel ou de neige vous pouvez avoir une perte d'adhérence du vélo sur le sol.</p>
	<p>Le vélo doit être stationné avec béquille sur un sol plat et stable ou sur un dispositif de stationnement</p>

Maintenance

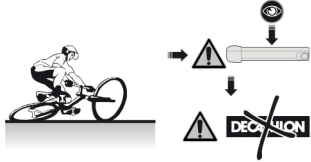
	<p>Attention, la maintenance des composants électriques nécessite une compétence spéciale et n'est pas réalisée en magasin mais en atelier régional Décathlon et peut prendre plusieurs jours.</p>
	<p>Toutes opérations de nettoyage, de maintenance électrique ou mécanique, doivent impérativement se faire hors tension avec la batterie retirée du vélo ! les opérations de maintenance spécifiques à l'électrification du vélo doivent être réalisées par un personnel qualifié et formé. Si la chaîne déraille, coupez l'alimentation avant toute intervention.</p>
	<p>Attention le poids du vélo peut dépasser le poids maximum de votre pied d'atelier ou de votre porte vélo</p>
	<p>Nous vous recommandons de ramener votre vélo à assistance électrique pour effectuer la révision des 6 mois dans votre magasin DECATHLON.</p>
	<p>Pour plus d'informations relatives à l'utilisation, la maintenance, les services SAV ou en cas de questions, rendez-vous sur le site support de DECATHLON : www.support.decathlon.fr ou en magasin DECATHLON.</p>
	<p>Interdit : nettoyage avec un jet haute pression. Déconseillé : nettoyer à grande eau. Préconisé : laver à l'aide d'une éponge humide.</p>



Les jantes sont soumises à une usure qu'il est important de contrôler afin d'en assurer leur intégrité.



La roue motorisée est également soumise à des contraintes plus importantes qu'une roue de vélo classique, bien que renforcée, il est possible d'avoir des casses de rayons. En cas de casse d'un rayon rapprochez vous de votre magasin DECATHLON.



En cas de chute du vélo ou de la batterie vérifier l'intégrité de votre batterie. Attention, suite à une chute l'étanchéité de votre batterie n'est plus garantie.

Conservez bien votre facture qui est votre preuve d'achat.

Le vélo est garanti à vie sur **les composants structurels (cadre, potence, cintre et tige de selle)** et 2 ans sur les pièces d'usures normales.

La garantie ne couvre pas les dommages dus à une mauvaise utilisation, au non-respect des précautions d'emploi ou aux accidents, ni à un usage incorrect ou un usage commercial du vélo.

Ce vélo est à seul usage personnel et non professionnel.

La garantie ne couvre pas les dommages occasionnés par des réparations effectuées par des personnes non autorisées par Décathlon.

Chaque composant électronique est définitivement fermé. L'ouverture d'un de ces composants (Batterie, Fourreau de batterie, contrôleur, écran, moteur) peut porter atteinte à l'intégrité physique des personnes ou au système. L'ouverture ou la modification d'un composant du système annulerait la garantie de la bicyclette. La garantie ne couvre pas les écrans fissurés ou brisés présentant des traces de chocs visibles.

EN SAVOIR PLUS SUR LA GARANTIE à VIE DES VELOS B'twin, acheté à partir du 1er Juin 2013.

Les vélos de marque B'twin sont des produits destinés à apporter une entière satisfaction à leurs utilisateurs.

C'est pour cette raison que B'twin souhaite s'engager sur la qualité et la résistance de ses vélos.

Dans ce cadre, B'twin offre à ses clients une garantie à vie applicable exclusivement sur les pièces suivantes, hors carbone : les cadres, fourches rigides (fourches sans suspension), cintres et potences qui équipent ses vélos de marque B'twin. Cette garantie commence à courir à compter de la date d'achat d'un des vélo(s) de marque B'twin.

Il est précisé que, pour que la garantie à vie soit valable, l'acheteur devra :

soit disposer de la carte de fidélité de l'enseigne DECATHLON et y enregistrer son achat lors du passage en caisse,

soit remplir le certificat de garantie disponible en ligne sur le site www.btwin.com, dans un délai d'un mois à partir de l'achat. Lors de cette inscription, l'acheteur devra fournir les informations suivantes : nom, prénom, date d'achat, adresse mail ainsi que le numéro de traçabilité du vélo.

En vertu de cette garantie, B'twin propose soit le remplacement par un équivalent du cadre, de la fourche rigide, du cintre ou de la potence, soit sa réparation dans un délai raisonnable après présentation à l'atelier d'un magasin de l'enseigne DECATHLON. Il est précisé que les frais de transport et déplacement restent à la charge du client.

Néanmoins, cet engagement contractuel ne s'appliquera pas en cas de mauvais entretien ou mauvaise utilisation des vélos B'twin tels que définis dans la notice d'utilisation du produit concerné.

Pour bénéficier de la garantie sur l'une des pièces citées ci-dessus, il suffira de vous présenter à l'atelier d'un magasin de l'enseigne DECATHLON muni de votre carte de fidélité de l'enseigne DECATHLON ou de votre certificat de garantie.

B'twin se réserve la possibilité de vérifier si toutes les conditions d'application de la garantie à vie sont bien réunies et de mettre en oeuvre toutes les mesures utiles et nécessaires pour le vérifier.

Il est également précisé que la garantie à vie n'exclut pas l'application de la ou les garantie(s) légale(s) prévues par le Code de la consommation et le Code civil, à savoir :

article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

article L. 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté ».

article L. 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien »

article 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

article 1648 alinéa 1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

DECLARATION DE CONFORMITE CE / EC DECLARATION OF CONFORMITY

Raison sociale
Company name

DECATHLON

Adresse
Address

4 Bd de Mons
BP 299
F- 59665 Villeneuve d'Ascq

déclare que le modèle décrit ci-après / declares that the following model :

- nom commercial / commercial name : **ELOPS 920E HF**
- dénomination générique / generic denomination : **vélo à assistance électrique**
- code modèle / model code : **8405268**
- marque / brand : **B'TWIN**
- fonction / function : **se déplacer à l'aide d'une assistance électrique**
- description of the machinery / description of the machinery : **moteur central 250 watts max / batterie lithium ion 36V- 11.6Ah / écran LCD / capteur de couple**

est conforme à toutes les dispositions de la :

is in accordance with all the stipulations of the:

Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines, et modifiant la Directive 95/16/CE

Directive 2006/42/EC of the European Parliament and of the Council of 17 May 2006 on machinery, and amending Directive 95/16/EC

et est conforme à toutes les dispositions des directives suivantes / and is in accordance with all the stipulations of those directives :

DIRECTIVE 2014/30/EU OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 26 February 2014 on the harmonisation of the laws of the Member States relating to electromagnetic compatibility

DIRECTIVE 2014/30/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique

et aux normes suivantes / and to the following standards

et aux normes harmonisées suivantes / and the following harmonized standards ...

NON APPLICABLE

Nom et fonction du signataire et cachet / Name and function of the signer and stamp :

Directeur Univers / Universe Director

HERMAN VAN BEVEREN

DECATHLON SA - BTWIN

BTWIN VILLAGE

4 RUE PROF LANGEVIN - 59000 LILLE

TEL. : +33 3 62 14 88 04

SIRET 306 138 900 03613

Fait à / Done at

Lille

, le / the

13 / 11 / 2017



DECATHLON

DECATHLON - 4 Boulevard de Mons - BP 299 59650 Villeneuve d'Ascq cedex -
France

